RE: Avantage en nature véhicule de Laurent

Nathalie CHAPPUIT <contact@noecompta.fr>

Mer 04/11/2020 08:53

À: cdacosta@cia78.com <cdacosta@cia78.com>

Bonjour Célia,

Dès lors que CIA prend en charge le coût du carburant, l'avantage en nature s'élève sur une base forfaitaire à 40% du coût locatif Avantage en nature : 28.974,60/12*0,40=965,82 euros par mois Dans la limite de 12% du coût d'achat, soit 1.008,59 euros par mois.

Le montant retenu est donc 965,82 euros par mois.

Je t'envoie la situation à fin septembre d'ici ce soir.

Très bonne journée Yann

De: cdacosta@cia78.com <cdacosta@cia78.com>

Envoyé: mardi 3 novembre 2020 11:46

À: Nathalie CHAPPUIT < contact@noecompta.fr>
Objet: Avantage en nature véhicule de Laurent

Bonjour Yann,

Laurent ayant changé de véhicule le 15 septembre dernier, j'ai oublié de faire le point avec toi sur le calcul de l'avantage en nature.

Je te fais parvenir ci-joint, les documents reçus de BMW pour le calcul. Pourrais tu voir et me confirmer le montant que je doit indiquer sur sa fiche de paie STP ?

Bonne journée
Célia